

Publié le 25 juin 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE L'an deux mille vingt-six le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL. Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR (arrivée à 19h43), Magali LONCLE, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL (arrivée à 19h15), Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY (arrivée à 19h15), Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés : Ann BAUGAS, Laurence MAUREY (Pouvoir à Guillaume LECOEUR), Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Nicolas GENS (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE) Secrétaire de séance : David BOUDET														
Date de convocation : 29.05.2026 Date d'affichage 29.05.2026 ----- Nombre de conseillers : <table><tr><td>En exercice</td><td>44</td></tr><tr><td>Présents</td><td>40</td></tr><tr><td>Titulaires</td><td>38</td></tr><tr><td>Suppléants</td><td>2</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>3</td></tr><tr><td>Votants</td><td>43</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>23</td></tr></table>	En exercice	44	Présents	40	Titulaires	38	Suppléants	2	Pouvoirs	3	Votants	43	Quorum	23	
En exercice	44														
Présents	40														
Titulaires	38														
Suppléants	2														
Pouvoirs	3														
Votants	43														
Quorum	23														
Délibération n° 2026/84 Objet : FINANCES – Décision modificative n°1 : Budget principal Lors du vote du budget primitif 2026, le montant inscrit au compte 739221 relatif au prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avait été estimé sur la base de l'exercice 2025, soit un montant de 94 711 €. Toutefois, l'état fiscal n°1259, transmis postérieurement au vote du budget, fait apparaître un montant actualisé de 115 486 €, notamment en raison de l'intégration de la commune de Saint-Sylvain. Cette actualisation entraîne une augmentation de 20 775 € par rapport aux prévisions initiales établies en avril. Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, il est proposé de compenser cette hausse par un ajustement à la baisse des crédits inscrits au chapitre 011 – « Bois et forêts », initialement prévus à hauteur de 300 000 €.															

Il s'agit ainsi d'une mise en cohérence du budget avec les données fiscales définitives communiquées après le vote du budget primitif.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Poste	BP 2026	DM n°1	Total BP 2026 + DM n°1
011	61524	Bois et forêts	300 000,00 €	- 20 775,00 €	279 225,00 €
014	739221	FNGIR	94 711,00 €	+20 775,00 €	115 486,00 €
		Total	394 711,00 €	0,00 €	394 711,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pour le Président

Et par délégation

Le Vice-président



P. Foucher

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr